

Grand Cycle de l'Eau (Gestion des rivières et zones humides)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SILA a intégré une nouvelle compétence parmi ses missions en faveur de la protection de l'environnement et la préservation du cadre de vie. Déjà animateur depuis 2017 des études de gestion des rivières et des zones humides, il pilote désormais les travaux du « Grand Cycle de l'Eau » sur le bassin versant Fier & Lac d'Annecy.

Le « Grand Cycle de l'Eau » et la nécessité de protéger la ressource en eau

La compétence du « Grand Cycle de l'Eau » se divise en de nombreuses missions dont certaines rattachées à la GEMAPI et d'autres qui lui sont associées !



Endiguement contre les risques d'inondation

Opérations d'aménagement de grande ampleur



Restauration des milieux aquatiques

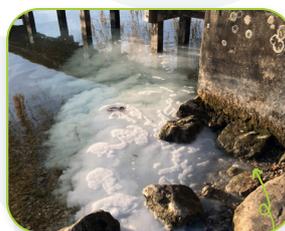


Préservation du bon fonctionnement des cours d'eau

Réseaux de surveillance (qualité et quantité)



Protection et conservation de la ressource en eau



Lutte contre la pollution des milieux aquatiques

Animation, concertation à l'échelle d'un bassin versant



Deux enjeux majeurs :

- Une cohérence des actions et des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Fier & Lac d'Annecy
- Assurer une solidarité entre les zones urbaines et rurales.

Le saviez-vous ?

Afin d'assurer au mieux la gestion du Grand Cycle de l'Eau, une charte de gouvernance a été élaborée et délibérée en 2022.

Le Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy : un outil indispensable à la gestion du Grand Cycle de l'Eau

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy est l'un des piliers de la prise de compétence Grand Cycle de l'Eau par le SILA. Les actions menées dans son cadre comporte bien évidemment la GEMAPI mais aussi plusieurs actions hors-GEMAPI comme la gestion de la qualité et de la sensibilisation.

Les chiffres clés du Contrat de Bassin

4 grandes thématiques

- Les milieux aquatiques et les risques naturels
- La qualité de l'eau
- La ressource en eau
- La valorisation

Un programme d'actions structurées

- 34 porteurs de projet et maîtres d'ouvrage (EPCI, communes, Département, associations, entreprises...)
- 45 fiches actions déclinées en 237 opérations
- 49 millions € HT de budget

Le territoire de compétence

- 928 km²
- ~ 240 000 habitants
- ~ 2000 km de cours d'eau
- 63 communes

3 éco-gestes pour préserver l'eau et la nature !

**Alerter les
pompiers (112) en
cas de constat de
pollution d'un
cours d'eau.**

**Respecter la faune
et la flore lors des
balades et des activités
nautiques.**

**Économiser
l'eau par des
gestes simples
(douches courtes,
matériel filtrant sur les
robinets, récupération
de l'eau de pluie...)
pour préserver la
ressource.**

2017 - Portage du
Contrat de Bassin par
le SILA, à la suite de la
C2A (Communauté de
l'Agglomération d'Annecy)

2017 à 2019 - Première
phase du Contrat de Bassin

2020 à 2023 - Seconde
phase du Contrat de Bassin

31 décembre 2023 -
Fin du Contrat de Bassin

Et après ? Les études
menées depuis 2010 ont
proposé de nombreuses
actions qui perdureront
après la fin du Contrat de
Bassin. En 2024, un travail
sera engagé pour élaborer
un nouveau contrat.

Nous contacter :

7, rue des terrasses
74 960 CRAN-GEVRIER
Tél. 04.50.66.77.77

e-mail :
sila@sila.fr

site web :
www.sila.fr

